

20/Jur/143

Décision n° 2020/28/DG du 29 décembre 2020 portant nomination des membres de la commission scientifique indépendante des professions paramédicales

1

• • • •
La Directrice générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu (DPC) ;

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 1451-1 à L. 1451-4, L. 4021-6 et R. 4021-13 ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2016 modifié portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence nationale du DPC » ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2019 portant nomination de la directrice générale du groupement d'intérêt public « Agence nationale du DPC » ;

Vu la Charte éthique du DPC du 23 octobre 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Sont nommés, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2021, membres de la commission scientifique indépendante des professions paramédicales :

1. Proposé par le Conseil national professionnel des infirmier(e)s anesthésistes :

- En tant que membre titulaire :

▪ M. Bruno HUET.

2. Proposés par le Collège national d'audioprothèse :

- En tant que membre titulaire :

▪ M. Jérôme JILLIOT.

- En tant que membre suppléant :
 - M. François DEGOVE, suppléant de M. Jérôme JILLIOT.
- 3. Proposés par le Collège de la masso-kinésithérapie :
 - En tant que membres titulaires :
 - M. Stéphane FABRI,
 - M. Jean-Yves LEMERLE.
 - En tant que membres suppléants :
 - M. Stéphane MORALES, suppléant de M. Stéphane FABRI,
 - M. Christian PEYRIC, suppléant de M. Jean-Yves LEMERLE.
- 4. Proposée par l'Association française des diététiciens nutritionnistes :
 - En tant que membre titulaire :
 - Mme Nadine BACLET.
- 5. Proposées par la Fédération nationale des associations d'aides-soignants :
 - En tant que membres titulaires :
 - Mme Martine LEVRON,
 - Mme Arlette SCHUHLER,
 - Mme Catherine SEIGLE.
 - En tant que membre suppléante :
 - Mme Nicole RICHARD suppléante de Mme Catherine SEIGLE.
- 6. Proposées par le Conseil national des manipulateurs d'électroradiologie médicale :
 - En tant que membre titulaire :
 - Mme Catherine DIONISI,
 - Mme Catherine SEIDEL.

- En tant que membre suppléant :
 - M. Philippe LE TALLEC, suppléant de Mme Catherine DIONISI.
- 7. Proposée par le syndicat national autonome des orthoptistes :
 - En tant que membre titulaire :
 - Mme Sophie CAPOULADE.
- 8. Proposés par le Conseil national professionnel du grand appareillage orthopédique :
 - En tant que membres titulaires :
 - M. Jean-Christophe BENE,
 - M. Frédéric BARRAL.
 - En tant que membre suppléant :
 - M. Hugues BONTEMPS, suppléant de M. Jean-Christophe BENE.
- 9. Proposée par le Conseil national professionnel des infirmiers en pratique avancée
 - En tant que membre titulaire :
 - Mme Stéphanie LEMASSON.
- 10. Proposés par le Conseil national professionnel des orthopédistes-orthésistes :
 - En tant que membre titulaire :
 - M. Fabrice BERTILI.
 - En tant que membre suppléant :
 - M. David BONNET suppléant de M. Fabrice BERTILI.
- 11. Proposée par l'Union fédérale des assistants dentaires et de la Fédération nationale indépendante des syndicats des prothésistes et assistant(e)s dentaires :
 - En tant que membre titulaire :

- Mme Mounya SANTOU.
- En tant que membre suppléante :
 - Mme Marie-Elodie BELOT suppléante de Mme Mounya SANTOU,
- 12. Proposées par le Collège français d'orthophonie :
 - En tant que membres titulaires :
 - Mme Sylvie ARPIN,
 - Mme Catherine HENAULT.
 - En tant que membre suppléante :
 - Mme Alice PERDEREAU suppléante de Mme Sylvie ARPIN.
- 13. Proposée par le Conseil National Professionnel des Techniciens de Laboratoire Médical :
 - En tant que membre titulaire :
 - Mme Myriam DELVIGNE.
- 14. Proposée par le Conseil national professionnel des infirmiers de bloc opératoire :
 - En tant que membre titulaire :
 - Mme Brigitte LUDWIG.
- 15. Proposé par le service santé des Armées :
 - En tant que membre titulaire :
 - M. Philippe DUREL.
- 16. Proposés par le Conseil national de l'Ordre des pédicures-podologues :
 - En tant que membre titulaire :
 - Mme Florence COUTURE-JOUBERT.
 - En tant que membre suppléant :

- M. Eric PROU suppléant de Mme Florence COUTURE JOUBERT.

17. Proposé par le Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes :

- En tant que membre titulaire :

- M. Michel ARNAL.

Article 2 – Le Directeur du développement et de la qualité du développement professionnel continu est en charge de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale du DPC.

Fait le 29 décembre 2020,

Michèle LENOIR-SALFATI

Signé

Directrice Générale

Conformément à l'article 3 de la décision n° 2020/20/DG du 30 octobre 2020 portant mise en œuvre à l'Agence nationale du développement professionnel continu, à titre exceptionnel, de diverses mesures dans le cadre de la propagation du virus Covid-19, les décisions comporteront, à défaut de la signature de la Directrice générale, la mention « Signé ». Celle-ci vaut validation et signature de l'ordonnateur comme de l'autorité investie du pouvoir de nomination.